Image not found or type unknown

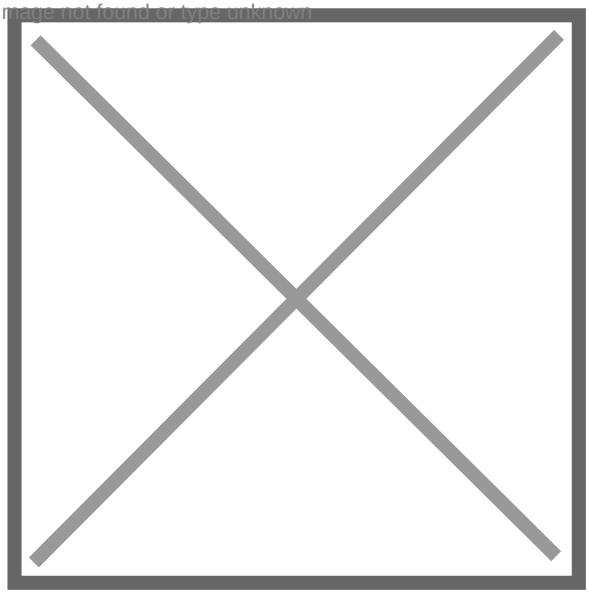

MAISON avec vices cachés

Par **alexsullivan**, le **02/07/2014** à **20:35**

Bonjour,

Nous venons d'acheter une maison, lors de l'achat la charpente n'était pas visible car nous n'y avions pas accès, seul un coté était visible et celui-ci a été consolidé. Lors de la démolition nous constatons que la charpente est morte et s'effrite. Est-ce bien un vice caché? Avons-nous un recours contre le vendeur? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **03/07/2014** à **07:41**

Bonjour,
L'acte de vente comportant très probablement la clause d'exclusion de responsabilité des vices cachés, votre seul recours serait de prouver que le vendeur connaissait ce problème est vous l'a volontairement caché pour conclure la vente (DOL).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés